

Obs ②



*1<sup>ère</sup> hypothèse*

Obs 2



2<sup>ème</sup> hypothèse

Obs ②



OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur

④ 03/09/2025 - CHEVALIER Pascal.

Parcelles ZH235, 232, 230, 71, 298

Classées en zone As, il est demandé de changer le zonage en zone constructible, que ce soit pour de l'activité artisanale et/ou de l'habitat.



OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur

5 M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> BALLET Anatole / Maryvonne.

281 ch. des Aubépines. 01240 CERTINES  
Propriétaires parcelle 311.

Demandes concernant Zone AU2 QUART D'AVARD OUEST

= Demandons que soient précisées :

• Zone réservée (N°3) sur parcelle 311. Limitée à  
188m<sup>2</sup> - 7,5 m x 2,50 m.

• Les Réseaux Eaux usées Eaux Pluviales. Eau potable  
Electricité. Fibre. Seront amenés en limite de

la parcelle constructible à détacher de 311, en compensation  
de la cession de terrain pour Allée Piétonne. Des réseaux  
peuvent si besoin passer en sous sol de l'Allée piétonne

• La parcelle issue de 311 reste indépendante  
quand à son aménagement et sa desserte voirie

= Souhaitons que la zone QUART D'AVARD OUEST  
soit classée AU1 et non AU2 afin de ne pas  
bloquer des opportunités de construction.

= Proposons qu'un espace non construit soit  
prévu pour de l'aménagement de l'ensemble QUART D'AVARD  
pour anticiper un éventuel désenclavement des parcelles  
situées en bordure Est du terrain (Propriété BOISSERAND)

Suggestions concernant le règlement général du PLU.

• Toitures nouvelles constructions

- Préconiser des tuiles rouge clair plutôt  
que brunes (reflexion chaleur)

- Demander qu'au moins 1 pan soit  
orienté côté Sud pour 1 rendement optimal  
d'éventuelles installations photovoltaïques.

*[Signature]*

